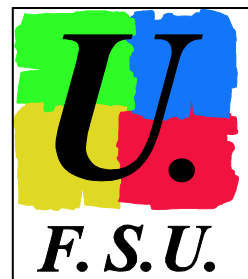




*Animé par Hélène
Latger, du collectif
métier académique*

STAGE ACADEMIQUE

« Collectifs métiers ou comment reprendre son travail en main »



MARDI 4 NOVEMBRE 2014 de 9h à 17h À CHÂTEAUROUX
SALLE ROGER DION - 15 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Où sont les experts du métier d'enseignant ? Dans les classes !

Parce qu'il ne peut y avoir de meilleurs experts du métier d'enseignant que les enseignants eux-mêmes, le SNES constitue un cadre favorable à la réflexion sur le cœur de notre métier : la relation établie avec les élèves autour des savoirs. Personne n'est mieux placé que chacun de nous pour décrire, expliquer la profession, en révéler les détails, les dilemmes, les techniques ... mettre à jour les gestes du métier.

Le SNES peut donc soutenir et faciliter les échanges entre enseignants, afin qu'entre pairs nous puissions développer notre culture professionnelle, le « genre professionnel ». Il nous est possible de créer des groupes de travail sur le travail - disciplinaires ou non, par établissement ou par zone géographique afin d'une part, que ceux qui le souhaitent élargissent leur palette d'outils professionnels et d'autre part, que tous ensemble nous renforçons nos façons de faire et de penser ce nos actes, nos décisions.

Notre métier est un métier qualifié, de conception, de décision, restons-en les maîtres d'œuvre, donnons-nous les moyens de reprendre la main sur l'expertise. Ainsi nous retrouverons du pouvoir dans nos établissements -et pourrons mieux résister aux injonctions hiérarchiques- dans la société et resterons les experts de notre propre profession.

Participer au stage : MODE D'EMPLOI

- 1** N'oubliez pas de faire votre **demande d'autorisation d'absence** auprès du secrétariat de votre établissement **au plus tard le vendredi 3 octobre (vacances)**;
- 2** Possibilité de déjeuner sur place (repas et frais de déplacement remboursés aux syndiqués SNES)
- 3** **Inscrivez-vous au stage par mail** à snes36@orleans.snes.edu en précisant votre nom, votre établissement, votre discipline, votre éventuelle situation syndicale, votre décision pour le repas.

Tout enseignant a droit à 12 journées de formation par an.

Les droits s'usent que lorsqu'on ne les utilise pas. Inscrivez-vous !